

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2008

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - GEORGES Y. - LE FOLL M. - COLLOBERT H. - HENRY B. - FREMONT L. - THOMAS D. (Adjoints) - LE ROUX P. - GUENNIC M TH. - LE VEZOUET JP. - ANGER M. - PERSONNIC A. - JOUANIGOT A. - KERHERVE J. - JONET S. - RICHARD G. - MABIN B.

ABSENTS :

M. LE MARREC Y.
M. PLOUX G.
M. LE BAIL M.

ABSENTS EXCUSES :

M. SALAUN JC qui donne pouvoir à M. LE FOLL M.
Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance du conseil municipal, M. Pierre SALLIOU rend hommage au frère de M. Hervé COLLOBERT, décédé accidentellement.

I Comptes administratifs et comptes de gestion 2007

Avant de présenter le budget, M. Pierre SALLIOU précise que le budget 2008 est un budget de transition, qui nécessitera vraisemblablement des décisions modificatives en fin d'année.

M. Marcel LE FOLL, Adjoint aux Finances présente :

- Le compte administratif de la commune
- Le compte administratif du lotissement du Rucaër
- Le compte administratif du lotissement Hameau du Chemin Vert

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET COMMUNE

- Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 569 715.87 €	Dépenses	2 620 137.58 €
Recettes	2 041 820.32 €	Recettes	2 315 845.11 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET LOTISSEMENT RUCAER 3è TRANCHE

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 0 € le résultat de la section investissement est 0 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET LOTISSEMENT HAMEAU DU CHEMIN VERT

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 0 € celui de l'investissement à 0 €

II Budgets primitifs 2008

M. Marcel LE FOLL, Adjoint aux Finances présente les 2 budgets primitifs :

- Commune
- Lotissement Hameau du Chemin Vert

Le budget de la commune s'équilibre à 1 837 453.98 € en section de fonctionnement et à 1 993 277.84 € en section d'investissement.

Pour le budget du lotissement du Hameau du Chemin Vert, le budget s'équilibre à 138 030.25 € en section de fonctionnement et à 138 030.25 € en section d'investissement.

Les principaux investissements portent sur : les travaux de l'église, le cimetière, le lotissement « Hameau du Chemin Vert », la sécurisation de la Poterie.

Le conseil municipal, moins 3 abstentions (M. J. KERHERVE, Mme M. MONNIER, Mme A. JOUANIGOT) approuve le budget primitif de la commune et du lotissement du Hameau du Chemin Vert.

III Vote des taux des 3 taxes

Suite à une présentation des taux des 3 taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) le conseil municipal, moins 3 abstentions (M. J. KERHERVE, Mme M. MONNIER, Mme A. JOUANIGOT) décide de maintenir les taux appliqués en 2007 à savoir :

- Taxe d'habitation 16.30%
- Foncier bâti 20.02 %
- Foncier non bâti 57.12 %

IV Affectation de résultat

Pour le budget de la commune, le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser 2007 est de 304 292.47 € Cette somme est à affecter au compte 1068.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette affectation de résultat.

V Questions diverses

Vente d'un terrain communal

M. Hervé COLLOBERT explique que M. PIATON, kinésithérapeute serait intéressé par l'achat d'un terrain appartenant à la commune, d'une superficie de 640 m², situé près du terrain de foot Yves Jaguin, rue de la Fontaine, en vue d'y construire un cabinet. Le service des Domaines a estimé ce terrain au prix de 19 200 € soit 30 € le m². Un 2^{ème} acquéreur, M. et Mme LE VEY Frédéric de PABU seraient également intéressés par l'achat de ce terrain. A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre cette parcelle au prix de 30 € le m², en tenant compte de l'ordre d'arrivée des demandes.

Cession de terrain à l'ADAPEI

Afin d'entériner une décision prise en conseil municipal en 1996, M. Hervé COLLOBERT propose que la commune cède à l'ADAPEI une emprise de terrain dans la parcelle 583, située au Rucaër. A l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe pour céder ce terrain à l'ADAPEI.

VII Informations

M. Jean KERHERVE intervient pour préciser qu'il a été interpellé par rapport au plancher de la salle des fêtes qui est endommagé. M. Yves GEORGES répond que les dégâts ont été occasionnés par les chéneaux, que les réparations nécessaires ont été effectuées.

Mme Armelle JOUANIGOT demande des renseignements relatifs au projet de rapprochement de l'école de Castel Pic avec l'école du Croissant. M. Pierre SALLIOU répond que les discussions ont débuté il y a 3 ans. Pour l'instant, rien n'est décidé. M. Pierre SALLIOU précise qu'aucune décision ne sera prise sans l'aval des enseignants, des parents d'élèves et des élus.